

Avis de course

Championnat de Ligue BFC 2022/2023 IND SOL

2 avril 2024

Mâcon Port de plaisance (Saône)
Organisée par le Club de Voile Mâconnais
Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

Tous les bateaux de la (des) classe(s) :
- IND Solitaire (Laser, Europe...)

3.2 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Gratuité pour l'ensemble des concurrents

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

le 2 avril de 09h00 à 10h30 au local d'accueil du CVM

5.2 Heure du 1^{er} signal d'avertissement à 11h00

5.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront celles types des RCV

Les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées au local

7. LES PARCOURS

7.1 Le parcours sera de type construit

7.2 L'emplacement de la zone de course sera affiché le jour de la compétition.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT**IND SOL**

9.1a 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2a (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. DROIT A L'IMAGE

Les compétiteurs, accompagnateurs, entraîneurs et organisateurs donnent à l'organisation tous les droits d'utilisation des photos, vidéos faites le jour de la régata pour les utiliser dans les médias et tout document relatif aux activités de l'organisation.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

- Le Club de Voile Mâconnais : cvmaconnais@aol.fr
- Olivier GOMAS : 06 14 46 89 91 ou olivier.gomas@orange.fr

La zone technique du port sera accessible pour le stockage des véhicules et remorques durant la journée.